

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. RIGAULT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK
M. PIAT donne pouvoir à M. VALLEE
M. GIBERT donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme MAZDOUR
Mme FUENTES donne pouvoir à M. TAGLANG
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ALI, Mme JARY, M. PEREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BERTHIER.

N°2024.05.28 – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les mouvements de personnel liés aux recrutements et aux mutations conduisent à opérer des suppressions de poste au sein du tableau des effectifs de la Ville de Neuilly-Plaisance,

- Filière administrative :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet

Considérant les nominations consécutives aux réussites aux concours ainsi qu'aux avancements de grade, au titre de l'année 2023, entraînent la suppression des postes précédemment occupés par les agents promus, il convient de supprimer le poste suivant :

- Filière technique :
 - 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
 - 5 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Filière administrative :
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
 - 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Considérant qu'il convient d'effectuer un toilettage de la liste des emplois de la Ville de Neuilly-Plaisance, en supprimant le poste suivant pour lequel aucun besoin n'est recensé à ce jour et ce, depuis plusieurs années :

- Filière technique :
 - 7 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- Filière administrative :
 - 6 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Considérant que les membres du Comité Social Territorial ont donné un avis unanimement favorable à ces suppressions lors de la séance du 23 mai 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce, et de l'Artisanat en date du 28 mai 2024,

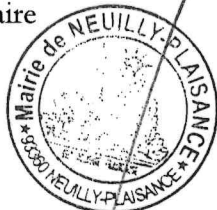
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME de l'état du personnel annexé au Budget Primitif les postes suivants :

- Filière administrative :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet
 - 7 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet
 - 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Filière technique :
 - 9 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
 - 5 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Christian DEMUYNCK
Maire



Philippe BERTHIER
Adjoint Maire

